

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 05/09/2022	Le 12 septembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.
En exercice <input type="text" value="19"/>	Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER
Présents : <input type="text" value="15"/>	Étaient représentés : Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Séverine RODRIGUES par Tovo RABEMANANTSOA et Josette VALLAU par Aurore VERDIER
Votants : <input type="text" value="18"/>	Absente : Muriel PAILLER
Date d'affichage : 13/09/2022	Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY
Date de publication : 13/09/2022	

DÉLIBÉRATION N° 2022-67**OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Sur le rapport de Madame Le Maire,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la Commune d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (24.5/35ème), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **assistante aux ressources humaines** ;

- que ledit poste est créé à compter du 1er octobre 2022 ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

POUR : 18

CONTRE : 00

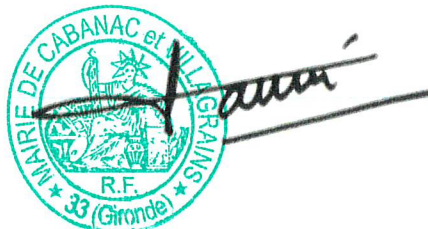
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 septembre 2022

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ